



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Lundi 30 mai 2011** à 20 h 45 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION	
Date	24/05/2011
Affichage	24/05/2011

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie
PEYTHIEU Eric pouvoir à DAVANTURE Bruno
BRUNET Pascale pouvoir à CODURI Laetitia

THEME : PATRIMOINE 4

OBJET : JARDIN DU
GOUVERNEUR : CONVENTION DE
MECENAT

Absents-Excusés :

GUIGLI Catherine, PEYTHIEU Eric, BRUNET Pascale,
VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD
Sabin,

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Yvon AIGUIER

Dans le cadre de la valorisation du jardin du Gouverneur et de l'opération 2011 «Rendez vous aux jardins», la Ville de Briançon souhaite conclure avec un mécène, la Jardinerie ALP'INN, un accord sur un don destiné à apporter une aide financière pour les plantations dont le montant TTC s'élève à 800 €.

En contrepartie, la Ville de Briançon s'engage à mentionner le mécène sur tous les supports de communication propres à l'opération «Rendez-vous aux jardins 2011» et aux visites 2011 du Jardin du Gouverneur : affiches, flyers, programme des visites, communiqué de presse...

La commission Culture/Patrimoine/Tourisme ayant été saisie du partenariat dans sa séance du 9 mai 2011, la convention d'application est présentée en annexe, définissant les conditions de chaque partenaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les dispositions de la convention ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention ci-jointe, le ou les éventuels avenants à ladite convention, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM

(Hautes-Alpes)

TRANSMIS LE 1 - JUIN 2011

PUBLIÉ LE 1 - JUIN 2011

NOTIFIÉ LE

CONVENTION DE MÉCÉNAT

Entre les soussignés :

La Ville de Briançon représentée par son Maire, Monsieur Gérard FROMM,
Ci-après désignée "la Ville".

D'une part

ET

La SARL JARDINERIE ALP INN, représentée par son gérant, Monsieur Bertrand CHAPURLAT,
Ci-après désigné "le Mécène",

D'autre part,

Il est préalablement exposé ce qui suit :

PREAMBULE

Par la présente convention, la SARL JARDINERIE ALP INN souhaite apporter un soutien financier à la Ville de Briançon dans le cadre de l'opération nationale Rendez-vous aux jardins en fournissant des végétaux et des semences destinés au jardin du Gouverneur.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article I - Objet de la convention

La présente convention définit les conditions de mécénat mises en place entre la Ville de Briançon et le mécène ainsi que les apports respectifs de chaque partie dans le cadre de l'opération citée ci-dessus.

Article II - Apport du Mécène

Le Mécène apporte un soutien financier de 800 € TTC (huit cents euros) à la Ville de Briançon.
Cette aide financière prendra la forme d'une livraison de végétaux et de semences.

Article IV - Engagements de la Ville

En contrepartie la Ville s'engage à mentionner le Mécène sur tous les supports de communication propres à l'opération rendez-vous aux jardins et aux visites du Jardin du Gouverneur: affiches, flyers, programme des visites, communiqué de presse...

Article V - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2011.

Article VI - Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Marseille, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Fait à Briançon en quatre exemplaires originaux, le

Pour la Ville de Briançon
Le Maire,

Pour la SARL JARDINERIE ALP INN
Le Gérant,



Gérard FROMM

Bertrand CHAPURLAT

